

Formule 23
[paragraphe 114.1(6) et 122(4)]

CERTIFICAT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Je soussigné(e), _____ (nom de l'arpenteur-géomètre) _____,
du (de la) _____ (lieu de résidence) _____, arpenteur-géomètre du Manitoba,
certifie que le présent plan a été dressé conformément à la Loi sur les biens réels et qu'il est exact au mieux
de ma connaissance et de ma croyance.

Fait le _____ 20 ____ .

A.G.M.